

**Courrier à l'attention
des diffuseurs du livre
La voie du Musulman**

Paris, le 11 mai 2021

Par LRAR

Aff. : Mousse, Stop Homophobie et Adheos c/ La voie du Musulman

Affaire suivie par :

Etienne Deshoulières, avocat au barreau de Paris

Email : contact@deshoulieres-avocats.com

Ligne directe : +33.1.77.62.82.03

OBJET : Demande de cessation de la diffusion du livre La voie du musulman

Madame, Monsieur,

Je vous écris en qualité d'avocat de l'association Mousse, association de loi 1901, dont le siège social est sis 54 avenue de Choisy 750013 Paris, de Stop Homophobie, association de loi 1901, dont le siège est situé 106 rue de Lourmel 75015 Paris et de Adheos, association de loi 1901, dont le siège social est sis Maison des associations, 31 rue du Cormier, 17100 Saintes.

Je vous prie de trouver ci-joint une plainte visant le livre « La voie du Musulman », ayant pour auteur Abû Bakr Al-Jaza'iri et Abderrazak Mahri et pour éditeur Maison d'Ennour et dont vous assurez la diffusion.

1. Propos litigieux

a. Propos incitant aux meurtres contre les homosexuels

Les propos ci-dessous sont susceptibles de constituer les délits de provocation à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leur orientation sexuelle, incriminé par l'article 24 alinéa 9 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

- **Propos n°1** : « Ceux que vous trouvez en train de commettre le crime du peuple de Loth¹, tuez-les tous les deux »
- **Propos n°2** : « Les uns les ont brûlés vifs, les autres les ont lapidés jusqu'à la mort. Quant à Ibn 'Abbas, il dit : on les jette de la construction la plus haute, tête en bas, puis on les achève avec des pierres. »²

b. Propos incitant à la violence contre les femmes

Les propos ci-dessous sont susceptibles de constituer les délits de provocation à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leur sexe, incriminé par l'article 24 alinéa 9 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

- **Propos n°3**, sur les rapports entre époux : « Si elle ne lui obéit pas, il s'éloigne d'elle dans le lit. Si rien de cela ne marche, il peut la corriger sans user de brutalité. Voici ce que prescrit le Coran : "Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-les dans leurs lits et frappez-les (...)". »³

c. Propos incitant et faisant l'apologie du terrorisme

Les propos ci-dessous sont susceptibles de constituer les délits de provocation et apologie du terrorisme, incriminé par l'article 421-2-5 du code pénal :

- **Propos n°4** : « Se préparer au jihad consiste à mettre en œuvre les causes secondaires nécessaires et s'équiper de toutes sortes d'armes. »
- **Propos n°5** : « Il est également du devoir de tous les musulmans de s'investir dans l'industrie de l'armement, fussent ils pour cela renoncer à tout ce qui est superflu en

¹ Dans le Coran, Loth a des fonctions de révélations divines et une mission d'apostolat. Son départ pour Sodome est une mission divine, contre un type de péché particulier, en l'occurrence, l'homosexualité.

² Page 525 du livre « La voie du Musulman ».

³ Page 124 du livre « La voie du Musulman ».

matière de nourriture, d'habillement et de logement. Ainsi, ils pourront s'acquitter de l'obligation du jihad de la meilleure façon, sinon ils seront tous coupables et s'exposeront au châtement de Dieu aussi bien ici-bas que dans l'autre monde. »⁴


- **Propos n°6 :** « Le prophète dit aussi : « Dieu a prescrit d'agir bellement en toute chose. Lorsque vous tuez, faites le bien. Lorsque vous égorgez, faites le bien. Aiguisz votre coutelas et mettez à l'aise votre victime. »⁵
- **Propos n°7 :** « Avant l'engagement, il faut convier l'ennemi à l'islam. S'il refuse, on l'invite à payer un tribut, s'il refuse, on recourt alors aux armes. »⁶
- **Propos n° 8 :** « Il est du devoir de tous les musulmans, formant un seul Etat ou plusieurs Etats, de se doter de toutes sortes d'armements militaires et de se perfectionner dans l'art de la guerre, non seulement en vue de repousser les éventuels assauts de leurs ennemis, mais aussi pour être en mesure d'assurer la suprématie de la parole de Dieu et de répandre la justice, le bien et la clémence sur terre »⁷.

2. Demande de cessation de diffusion

Ce livre susceptible de constituer plusieurs infractions pénales est vendu en ligne sur votre site e-commerces. C'est pourquoi je vous demande de cesser immédiatement la diffusion de cet ouvrage.

Sincères salutations,

Étienne Deshoulières
Avocat au barreau de Paris



⁴ Page 368/369 du livre « La voie du Musulman ».

⁵ Page 197 du livre « La voie du Musulman ».

⁶ Page 371 du livre « La voie du Musulman ».

⁷ Page 369 du livre « La voie du Musulman ».